

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
  
ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 179B/2023  
Objet : Décision Modificative  
n°1 Budget annexe  
Assainissement

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Verquières, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 décembre 2023.

**PRÉSENTS :**

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA ; Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*)

Pour la commune de Cabannes : M. Michel MOURGUES (*donne pouvoir à Josiane HAAS-FALANGA*)

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Marine LUCIANI-RIPETTI*).

Pour la commune de Graveson : Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Maillane : Frédérique MARES (*donne pouvoir à Eric LECOFFRE*).

Pour la commune d'Orgon : Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

**EXCUSÉS :**

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Cyril AMIEL, Mme Solange PONCHON.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose que afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget, il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative n°1 pour le budget annexe assainissement.

Les ajustements proposés sont les suivants :

- transfert de crédits de 5000 € du compte 2315 (travaux en cours) et de 52 000 € du chapitre opération 11 vers le compte 21532 (réseaux d'assainissement) pour travaux de mise en conformité des réseaux,
- inscription en dépenses et en recettes, dans l'attente de la finalisation du transfert des emprunts entre la régie des eaux et Terre de Provence, des crédits nécessaires aux remboursements de ces emprunts (opération neutre financièrement, remboursement ultérieur par la régie)
- ajustements des crédits sur les opérations d'ordre (sans incidence financière, inscription en dépenses et recettes) pour les opérations patrimoniales à réaliser (régularisation d'amortissements suite au transfert des biens et intégration des frais d'études aux biens concernés).

Après exposé du rapporteur,

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**CONSIDÉRANT** les ajustements de crédits proposés,

**AYANT OUÏ** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement présentée, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42

Votants : 34

Votes pour : 34

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 14 décembre 2023,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD



13045

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP10009\_ASSAINISSEMENT

DM n°1 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire****Décision modificative 1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811-921 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7811-921 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
D-66111-921 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7588-921 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-28158-921 : Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28178-921 : Amort. autres immo. corporelles (mise à disposition)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
D-21532 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
D-1641-921 : Emprunts en euros	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-921 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
D-21532-11-921 : Extension réseaux - quartier Est	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-921 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-921 : Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>57 000,00 €</b>	<b>447 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>390 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>565 000,00 €</b>		<b>565 000,00 €</b>	